

SOLDES

Les soldes d'été débutent cette année le mercredi 27 juin et se termineront le mardi 7 août (sauf dérogations locales). Pour profiter au mieux de cette période de prix bas, soyez méfiants. -40, -50, -70 %... en période de soldes, c'est à qui affichera les plus grosses ristournes. Les vérifications que l'UFC QUE CHOISIR a effectuées durant les dernières soldes d'hiver, montrent que bon nombre d'entre elles sont nettement surévaluées.

UFC-Que Choisir

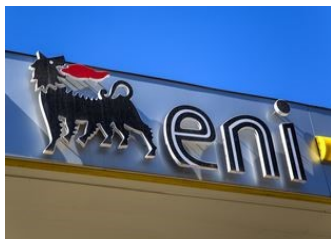
AL du Parc-Chevreuse
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social : Les Marronniers
RD 58 - 78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.uefcquechoisir.fr
www.uefcquechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.
Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

L'énergie du désespoir pour le client: des litiges toujours en hausse



Les mauvaises pratiques dans le domaine de l'énergie sont en recrudescence avec une augmentation de 19% sur un an du nombre de litiges et le Médiateur national de l'énergie ne s'est pas privé de le faire remarquer dans son dernier rapport annuel.



Tout comme l'an passé, **ENGIE** et **ENI** remportent la palme des mauvais élèves mais de nouveaux entrants, comme **Total Spring** qui a racheté récemment Direct Énergie après avoir absorbé Lampiris, sont également sur la sellette. Il faut dire que de 15 fournisseurs d'énergie en 2015, on est passé aujourd'hui à 26. Et chacun veut sa part du gâteau, parfois au mépris des règles élémentaires du droit des consommateurs. Problèmes de facturation et pratiques de démarchage à domicile sont les principaux soucis rencontrés par les consommateurs.

Côté facturation, c'est l'italien **ENI** qui bat tous les records avec 207 litiges pour 100000 contrats contre 34 chez EDF et 61 chez Direct Énergie. Déjà épinglé en 2015 par le Médiateur national de l'énergie, ENI avait alors prétexté un « changement de système informatique », mais deux ans plus tard, force est de constater que ENI reste empêtré dans ses problèmes de facturation : factures erronées, factures qui n'arrivent pas, délais de rattrapage ou de régularisation importants non résolus. Total Spring et Engie ne sont pas en reste avec des taux de litiges respectifs de 89 et 85 pour 100000 clients, quand la moyenne nationale est à seulement 56.

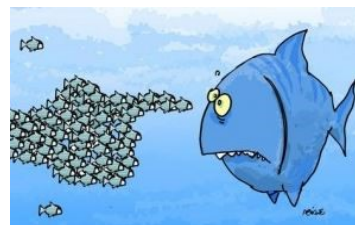
Pour les pratiques de démarchage à domicile, c'est **ENGIE** qui remporte la palme du plus mauvais élève, en abusant de sa position et en entretenant la confusion possible avec EDF, les deux groupes étant les seuls à pouvoir proposer le tarif réglementé, respectivement dans les domaines du gaz et de l'électricité. Avec des commerciaux rémunérés à la commission, ENGIE est le champion pour vous forcer la main devant ENI et Total Spring.

L'UFC-Que Choisir vous rappelle ses recommandations: n'ouvrez jamais la porte à un démarcheur et raccrochez dès qu'un opérateur vous fait une offre au téléphone.

La Commission européenne renforce la protection des consommateurs

Cette « nouvelle donne pour les consommateurs », présentée en avril 2018, s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour un marché unique européen. Ainsi, elle propose un ensemble de [nouvelles mesures](#), notamment :

- En matière d'information des consommateurs
- En matière de droit de rétractation
- En matière de recours des consommateurs, la possibilité d'introduire un recours individuel ou un recours pour le compte d'un groupe de consommateurs
- En matière de sanctions et de mesures à l'égard des professionnels.



<https://www.inc-conso.fr/content/union-europeenne-une-nouvelle-donne-pour-les-consommateurs>

Le contenu de cette lettre est confidentiel et destiné exclusivement aux adhérents de l'association locale UFC-Que Choisir du Parc-Chevreuse. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

TARIF ELECTRICITE

Suite au recours contre le tarif réglementé d'électricité de la part des fournisseurs alternatifs à la fin de l'été 2017, la décision récente du Conseil d'Etat de valider le principe du tarif réglementé de l'électricité qui est un bien de première nécessité est accueillie avec un grand soulagement.

Encadré, il prémunit les consommateurs contre toute flambée tarifaire sur le marché. Alors qu'EDF est non seulement fournisseur mais également producteur d'électricité et que le marché de l'électricité est en train de se concentrer (Total ayant annoncé le rachat de Direct Energie après celui de Lampiris), la suppression du tarif réglementé, pour laquelle le rapporteur public plaide, laissait craindre un important effet inflationniste.

L'INC vient de mettre en ligne un kit de sensibilisation sur la cybermalveillance:

<https://www.inc-conso.fr/content/comment-se-proteger-contre-la-cybermalveillance>

Maladie de Lyme



La probabilité d'être piqué par une tique, vecteur de la maladie de Lyme, est élevée et peut être très handicapante.

Bien se protéger des tiques

- Les répulsifs contre les moustiques constituent une bonne option, car ils sont également actifs sur les tiques, et ce pendant plusieurs heures.
- En promenade, des **chaussures fermées et des vêtements couvrants**, resserrés aux poignets et aux chevilles sont recommandés et l'idéal est de **rester sur les chemins entretenus** et d'éviter les herbes hautes: c'est là que la tique attend sa proie, à un mètre du sol en général.

- Au retour d'une sortie, il faut **soigneusement s'inspecter le corps**, en n'oubliant pas l'arrière des genoux, les parties génitales, l'arrière des oreilles, les cheveux ou les aisselles.

Que faire en cas de piqûre de tique ?

- Si vous trouvez une tique ne l'arrachez surtout pas sauvagement, ne l'enlevez pas avec de l'éther. Le mieux est d'utiliser une pince à épiler ou un **tire-tique**, pour l'enlever doucement et en totalité. Elle n'opposera aucune résistance.
- Une fois hors de danger, vous pouvez aider la médecine en utilisant l'application gratuite « **Signalement Tique** » de l'INRA (NDLR: cette application ne nous est pas apparue des plus faciles d'utilisation). Vous ferez avancer les connaissances sur la localisation des tiques en France et sur leur statut par rapport à la maladie de Lyme. La procédure implique d'expédier l'animal mort par La Poste, ne vous débarrassez donc pas rageusement de son corps sans vie.

Ai-je attrapé la maladie de Lyme ?

- Enlevée quelques heures après s'être accrochée, une tique ne transmet normalement pas la maladie de Lyme. Mais si quelques jours à quelques semaines après son retrait, une **marque rouge en forme de cible** apparaît et s'étend à l'endroit de la piqûre, consultez impérativement un médecin, qui vous prescrira une cure d'antibiotiques.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La réglementation applicable aux données personnelles évolue, avec l'entrée en vigueur depuis le 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données adopté par le Parlement Européen.

Nous mettons donc à jour notre politique de confidentialité et vous informons par le biais de notre « Gazette du Consom'acteur » diffusée à tous nos adhérents et de notre site Internet.

Actuellement vos données sont utilisées dans le cadre de notre rôle d'information des consommateurs et d'instruction des litiges auxquels vous êtes confrontés en tant que particulier. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu, ni cédée à des tiers, ni utilisée à des fins non prévues.

Vous pouvez demander à ne plus recevoir notre gazette et à être retiré de nos listes de diffusion en nous adressant un courriel à l'adresse suivante : contact@parc-chevreuse.ufcquechoisir.fr
Si vous restez abonné à notre lettre d'information, nous conserverons vos données en vous assurant le respect de leur confidentialité et continuerons à vous tenir informé.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Pour plus d'informations sur le RGPD: <https://donnees-rgpd.fr/>

